

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil du bureau municipal de Lac-Sergent, le lundi 20 avril 2015, à 19H30

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller

Absence motivée

Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et monsieur Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 7 personnes.

1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Correction

3.1 Dépôt et adoption des États financiers au 31 décembre 2014 et rapport du vérificateur

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2015 et de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015

5. Correspondance : Voir liste

6. Trésorerie :

6.1 Rapport financier au 31 mars 2015

6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 3 – mars 2015 »

6.3 Présentation des « Comptes à payer - avril 2015 »

7. Dépôt de documents

Retiré

7.1 États financiers (ville de lac Sergent) au 31 décembre 2014 et rapport du vérificateur

7.2 État des résultats au 31 mars 2015

7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 3 février 2015

8. Avis de motion

8.1 Projet de règlement (numéro 326-14) interdisant le colportage pour la vente et le remplissage d'extincteurs

9. Règlements

9.1 Règlement (numéro 324-15) visant à définir les normes concernant les abribus et les mesures relatives aux rives et modifiant le règlement de zonage no 314-14 et le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 311-14

10. Résolutions

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

10.2 Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury

10.3 Tarifs et prix imposés pour les services rendus par l'administration municipale

10.4 Utilisation des axes routiers principaux – Défi sportif 2015

10.5 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable

10.6 Nomination de M. André Métivier, conseiller à titre de personne ressource pour la table des aînés de Portneuf

REPORTÉ

10.7 Appel d'offres **TP-2015-001** et comité de sélection pour les services professionnels de voirie concernant l'asphaltage du chemin des Hêtres

- REPORTÉ**
- 10.8 Appel d'offres **HM-2015-002** et comité de sélection pour les services professionnels concernant la réalisation des plans et devis du réseau collecteur d'égouts
 - 10.9 Octroi de contrat à la firme *Reliance Protectron* pour l'acquisition et l'installation d'un système de sécurité pour l'hôtel de ville
 - 10.10 Octroi de contrat – entretien horticole des terrains appartenant à la Ville
 - 10.11 Octroi de contrat – entretien horticole des espaces verts adjacent à l'hôtel de ville
 - 10.12 Services professionnels pour la gestion documentaire - Mandat au Centre d'archives régional de Portneuf (CARP)
 - 10.13 Avis de condoléances – M. Gerry O'Brien
 - 10.14 Avis de condoléances – M. Léo Gagné
- AJOUT**
- 10.15 Convention d'aide financière 2015 à l'Association Nautique du Lac-Sergent
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Vignette obligatoire pour les embarcations à moteur/disponible au bureau municipal
 - 11.2 Réception des articles pour le journal « LE JASEUR » — 15 mai 2015
 - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l'assemblée**
-

15-04-062 **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Correction** 3.1 Dépôt et adoption des États financiers au 31 décembre 2014 et rapport du vérificateur
- Retiré** 7.1 États financiers (ville de lac Sergent) au 31 décembre 2014 et rapport du vérificateur
- REPORTÉ** 10.7 Appel d'offres **TP-2015-001** et comité de sélection pour les services professionnels de voirie concernant l'asphaltage du chemin des Hêtres
- REPORTÉ** 10.8 Appel d'offres **HM-2015-002** et comité de sélection pour les services professionnels concernant la réalisation des plans et devis du réseau collecteur d'égouts
- AJOUT** 10.15 Convention d'aide financière 2015 à l'Association Nautique du Lac-Sergent

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Quelques questions sont posées et répondues concernant le projet collecteur d'égout.

3.1 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE LAC-SERGENT AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Monsieur Sylvain Potvin de la firme Bédard Guilbault, comptable agréé, fait la lecture du rapport ainsi que des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Ce rapport fait état d'un surplus de 87 547 \$ à la fin de l'exercice financier 2014 et d'un surplus consolidé de 264 830 \$.

Monsieur Potvin répond aux quelques questions posées par les membres du Conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-04-063

QUE les états financiers 2014 soient et sont adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent;

QUE, en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19), le dépôt des états a fait l'objet d'un avis public paru dans le *Courrier de Portneuf*, édition du 1^{er} avril 2015.

Les membres du Conseil remercient monsieur Sylvain Potvin et la firme Bédard, Guilbault pour leur travail de vérification concernant la comptabilité de la Ville.

Monsieur Potvin quitte la séance.

- SUSPENSION DE LA SÉANCE –

A 20H00.

15-04-064

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
QUE la présente séance soit suspendue

A la reprise de la séance extraordinaire suspendue à 20H00, les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.

- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS –

A 20H20

15-04-065

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2015**

Séance ordinaire du 16 mars 2015

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

15-04-066

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 soit adopté tel que présenté;

QUE monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

15-04-067

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2015 soit adopté tel que présenté;

QUE monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'avril 2015 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 mars 2015.

15-04-068

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 mars 2015 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE no 3 / MARS 2015

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La liste détaillée des chèques pour la période 3 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 20 836.64 \$ est annexée au présent procès-verbal.

15-04-069

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de mars 2015 soit adoptée telle que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2015

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'avril 2015.

15-04-070

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 9 830.19 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 9 830.19 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.2 État des résultats au 31 mars 2015

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 28 février 2015.

7.3 CCU – Procès-verbal de la séance du 3 février 2015

Monsieur Mario Émond, conseiller dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 3 février 2015.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement (numéro 326-14) interdisant le colportage pour la vente et le remplissage d'extincteurs

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet, d'interdire le colportage pour la vente et le remplissage d'extincteurs.

Fait à Lac-Sergent, ce 20^e jour du mois d'avril 2015

9. **RÈGLEMENTS**

- 9.1 Règlement (numéro 324-15) visant à définir les normes concernant les abribus et les mesures relatives aux rives et modifiant le Règlement de zonage no 314-14 et le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats no 311-14

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par *la Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer les usages permis dans certaines zones ;

ATTENDU les dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (R.R.Q., c. Q-2, r. 35) adoptées en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-04-071

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 324-15 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 324-15 visant à définir les normes concernant les abribus et les mesures relatives aux rives ».

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier la largeur de la rive lors de nouvelles constructions et de régler les abribus scolaires.

Article 4 : MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-14

4.1 : Le Règlement de zonage numéro 314-14 est amendé afin :

D'ajouter le texte suivant à la suite du paragraphe 2 de l'article 12.3.1. Largeur de la rive.

« Lorsqu'il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain sur lequel il n'y en avait pas, la rive selon l'alinéa 1 est de 20 mètres et selon l'alinéa 2 de 30 mètres ».

4.2 : Le Règlement de zonage numéro 314-14 est amendé afin :

De modifier l'alinéa 1 de l'article 8.1 de la façon suivante :

1) Les abris temporaires et abribus scolaires.

4.3 : Le Règlement de zonage numéro 314-14 est amendé afin :

De modifier le titre de l'article 8.2.1.1 afin qu'il se lise ainsi :

8.2.1.1 Abri d'hiver temporaire, abribus scolaire et clôture à neige

4.4 : Le Règlement de zonage numéro 314-14 est amendé afin :

De modifier l'article 8.2.1.1 de la façon suivante :

Ajouter le texte suivant à l'alinéa 3 suite aux mots abris d'hiver :

« et abribus scolaires »

Ajouter le texte suivant à l'alinéa 4 suite aux mots abris d'hiver :

« et abribus scolaires »

Ajouter le texte suivant à l'alinéa 5 suite aux mots abris d'hiver :

« et abribus scolaires »

Ajouter le texte suivant à la suite de l'alinéa 5 :

« 6) Il est permis d'installer un abribus scolaire temporaire pour la période du 24 août d'une année au 24 juin de l'année suivante. Hors de cette période, l'abribus doit être totalement démonté et enlevé.

4.5 : Le Règlement de zonage numéro 314-14 est amendé afin :

À l'article 1.8 : Terminologie, insérer le texte suivant à entre les mots *abri pour embarcation et accès privé*

Abribus scolaire

Structure fabriquée en toile ou matériel plastique et montée sur une structure métallique, plastique, synthétique ou en bois

Article 5 : MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-14

5.1 : Le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 311-14 est amendé afin :

Ajouter le texte suivant à l'alinéa 1 de l'article 6.2 Cas d'exception suite aux mots abris d'hiver pour automobiles :

« et abribus scolaires »

Article 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis d'installation de quai 72, chemin de la Montagne

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 9 avril 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-04-072

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation de quai 1416, chemin Club-Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 9 avril 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-04-073

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1484, chemin Club-Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 9 avril 2015 par le Comité consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-04-074

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1724, chemin Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 9 avril 2015 par le Comité consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-04-075 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation de quai 2434, chemin Baie-de-l'Île

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 9 avril 2015 par le Comité consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-04-076 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac Sergent entend assurer le suivi de la Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat;

15-04-077 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE nommer les personnes ci-après mentionnées jury pour l'attribution des médailles du mérite et du bénévolat :

- Laurent Langlois, président
- Thérèse Fortin, membre;
- Jean Savard, membre

10.3 Tarifs et prix imposés pour les services rendus par l'administration municipale

15-04-078 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER la grille de tarifs 2015 (annexée au présent procès-verbal) et prix imposé pour les services rendus par l'administration municipale;

10.4 Utilisation des axes routiers principaux – Défi sportif 2015

ATTENDU QUE le *Défi cycliste MEC Québec* se tiendra le samedi 16 mai 2015;

ATTENDU QUE le Comité organisateur s'adresse à la Ville de Lac-Sergent afin d'obtenir l'autorisation de circuler dans les rues de la Ville à cette date;

ATTENDU QUE le Comité organisateur assure la Ville de Lac-Sergent que toutes les démarches nécessaires seront prises auprès de la Sûreté du Québec afin d'assurer une présence policière ainsi que la présence de personnes ressources bénévoles et des services ambulanciers nécessaires pour assurer la sécurité des coureurs;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-04-079

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent donne son accord au Comité organisateur du *Défi cycliste MEC Québec* pour la tenue de leur activité le 16 mai 2015.

10.5 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la firme EXOVA nous a fourni une grille de tarifs forfaitaires pour l'analyse de l'eau potable pour l'été 2015 ;

CONSIDÉRANT que ces coûts ne sont valides que durant les deux périodes où la municipalité offre le service d'analyse à ses citoyens ;

COLIFORMES FÉCAUX	COLIFORMES TOTAUX	NITRITES-NITRATES
<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>
12.75 \$	12.75 \$	18.35 \$

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-04-080

DE fournir le service d'analyse d'eau aux citoyens selon la grille forfaitaire ci-haut mentionnée, les 29 juin, 17 juillet et 14 août 2015.

10.6 Nomination de M. André Métivier, conseiller à titre de personne ressource pour la table des aînés de Portneuf

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Lac-Sergent d'être représentée afin d'échanger à propos notamment de la démarche « Table de concertation des aînés de Portneuf » et sur les enjeux concernant les personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-04-081

DE nommer monsieur André Métivier, conseiller à titre de personne ressource pour la table des aînés de Portneuf.

REPORTÉ

10.7 Appel d'offres TP-2015-001 et comité de sélection pour les services professionnels de voirie concernant l'asphaltage du chemin des Hêtres

REPORTÉ

10.8 Appel d'offres HM-2015-002 et comité de sélection pour les services professionnels concernant la réalisation des plans et devis du réseau collecteur d'égout

10.9 Octroi de contrat à la firme Reliance Protectron pour l'acquisition et l'installation d'un système de sécurité pour l'hôtel de ville

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été effectuée pour la fourniture et l'installation de caméra de surveillance pour l'hôtel de ville, 1525 chemin du Club Nautique;

ATTENDU QUE la recommandation de monsieur Éric Chamberland, inspecteur municipal, datée du 14 avril 2015;

- 15-04-082**
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- D'ACCEPTER** la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie *Reliance Protectron inc* ;
- D'ACCORDER** la commande pour la fourniture et l'installation de caméra de surveillance à l'Hôtel de Ville, 1525 chemin du Club-Nautique, à ladite compagnie, pour un montant n'excédant pas 4 135\$ plus taxes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée portant le numéro #6608143;
- LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Administration – HDV surveillance.
- 10.10 Octroi de contrat – entretien horticole des terrains appartenant à la Ville
- 15-04-083**
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- D'OCTROYER** le contrat d'entretien horticole des plates-bandes situées au Club-Nautique et à l'affiche bienvenue pour la période de mai à novembre (année 2015) à *L'Horti du Lac*, au coût de 925 \$ incluant les taxes applicables.
- LES** devis, la soumission no 015 et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-4522 / Entretien des sites (terrains).
- 10.11 Octroi de contrat – entretien horticole des espaces verts adjacent à l'hôtel de Ville
- 15-04-084**
- IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- D'OCTROYER** le contrat d'entretien horticole des espaces verts adjacent à l'hôtel de ville pour la période de mai à novembre (année 2015) à l'entreprise *Aux Primeverts centre jardin*, au coût de 1 742.00 \$ plus les taxes applicables
- LES** devis, la soumission no 2487 et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-4522 / Entretien des sites (terrains).
- 10.12 Services professionnels pour la gestion documentaire - Mandat au Centre d'archives régional de Portneuf (CARP)
- CONSIDÉRANT** que des dossiers, plans et autres documents doivent être inscrits au logiciel des archives de la Ville et au calendrier de conservation afin d'aider lors des recherches et éviter une perte de temps inutile pour les repérer;
- EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 15-04-085**
- QUE** le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent autorise l'embauche de M. Daniel St-Amant du Centre d'archives régional de Portneuf pour la somme de 5 900 \$, taxes incluses, dont un montant de 3 666.50 \$ est alloué par la MRC de Portneuf, ce qui représente une dépense réelle de 2 230.50 \$, le tout tel que la soumission déposée et datée du 10 avril 2015;
- QUE** cette dépense soit prise à même la gestion administrative au poste 213-0140.

10.13 Avis de condoléances – M. Gerard O'Brien

CONSIDÉRANT le décès survenu le 9 avril dernier de monsieur Gérard (Gerry) O'Brien;

15-04-086

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à sa femme, Madame Pierrette Prévost ainsi qu'à toute la famille éprouvée.

10.14 Avis de condoléances – M. Léo Gagné

CONSIDÉRANT le décès survenu le 6 février dernier de monsieur Léo Gagné;

15-04-087

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille éprouvée, dont plus particulièrement sa femme, Madame Thérèse Dumont.

AJOUT

10.15 Convention d'aide financière 2015 à l'Association Nautique du Lac-Sergent

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association, de par ses lettres patentes, a pour objet d'offrir à la population de la Ville de Lac-Sergent, des activités de loisirs;

ATTENDU QUE l'Association offre et entend continuer d'offrir aux citoyens et citoyennes du Lac-Sergent des services de loisirs et notamment par l'organisation d'un camp de jour et d'un club de canoë-kayak durant la saison estivale;

ATTENDU QUE, par le passé, la Ville a toujours soutenu financièrement l'Association nautique pour qu'elle puisse remplir sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

15-04-088

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2015 à l'Association Nautique de Lac Sergent (ANLS) au montant de trente mille (30 000) dollars, pour le financement des activités générales de l'Association.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2015 de l'Association nautique de lac Sergent.

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Vignette obligatoire pour les embarcations à moteur/disponible au bureau municipal

Monsieur le maire, Denis Racine, informe les personnes présentes que les vignettes obligatoires pour les embarcations à moteur sont maintenant disponibles au bureau municipal. Il invite les citoyens à se les procurer.

11.2 Réception des articles pour le journal « LE JASEUR » — 15 mai 2015

La date de tombée pour la réception des articles pour le journal « Le Jaseur » sera le vendredi 15 mai 16H00.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-04-089

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 22H15.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière